

LE SABBAT : QU'EST-CE QUI EST PERMIS ET QU'EST-CE QUI NE L'EST PAS ?

Nous comprenons bien que le jour du sabbat, il ne faudrait accomplir aucun travail profane. Mais cette compréhension soulève aussitôt une question naturelle : existe-t-il une liste précise de ce qui est permis ou interdit durant le sabbat ? C'est une question légitime, que beaucoup se posent, et qui nous est d'ailleurs très souvent adressée.

La Bible ne donne pas une liste détaillée des actions autorisées ou interdites le jour du sabbat. En revanche, elle nous enseigne ce qu'est véritablement le sabbat, quel en est le sens, et surtout quel en est l'esprit. Autrement dit, la Bible ne nous donne pas un catalogue de règles, mais un principe spirituel qui éclaire notre manière de vivre ce jour sanctifié.

Pour répondre à cette question, il faut revenir directement au commandement du sabbat. La réponse ne se présente pas sous la forme d'une liste détaillée, mais elle est contenue implicitement dans le texte même du commandement.

Exode 20 :8-11

Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier. Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage. Mais le septième jour est le jour du repos de l'Éternel, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes.

Car en six jours l'Éternel a fait les cieux, la terre et la mer, et tout ce qui y est contenu, et il s'est reposé le septième jour : c'est pourquoi l'Éternel a béni le jour du repos et l'a sanctifié.

Ce passage nous montre que Dieu ne dresse pas une liste détaillée de chaque action à faire ou à ne pas faire le jour du sabbat, mais qu'Il établit un principe général : le jour du sabbat, on cesse tout ouvrage profane afin de sanctifier ce jour. Sanctifier signifie le mettre à part, le distinguer des six autres jours.

Ainsi, le jour du sabbat, on s'abstient de tout travail en mémoire de l'œuvre créatrice de Dieu et pour reconnaître qu'Il est le Créateur, la source de notre existence, de notre subsistance et de notre repos.

À la lecture des versets 8 à 11 du chapitre 20 d'Exode, plusieurs éléments importants apparaissent.

Premièrement, le jour du sabbat est présenté comme un jour pour se souvenir.

Ainsi, à la question : « Que doit-on faire le jour du sabbat ? », la première réponse est se souvenir. Mais se souvenir de quoi ? Se souvenir que Dieu a créé le monde en six jours et qu'Il S'est reposé le septième jour, nous donnant un exemple à suivre et un modèle de rythme divin.

Deuxièmement, avant même de donner l'instruction concernant le repos du septième jour, Dieu rappelle que l'être humain doit travailler durant six jours. Le repos vient après le travail, et il s'oppose au travail. Ainsi, à la question : « Que doit-on faire le jour du sabbat ? », la réponse est : faire le contraire du travail.

Ce que nous faisons pendant six jours, notre activité professionnelle, nos tâches productives, nos occupations liées au gain matériel, nous ne devons pas le faire le jour du repos. Cela implique que le jour du sabbat, on ne travaille pas, et l'on ne s'adonne pas non plus aux activités qui sont directement ou indirectement liées à notre travail.

Par exemple, le jour du sabbat, on ne fait pas ses courses, car cela est lié à l'argent que nous avons gagné grâce au travail accompli durant les six autres jours. Dieu nous donne six jours pour travailler, et ces mêmes six jours pour utiliser l'argent qui en découle. Le sabbat, lui, est mis à part, différent, séparé des activités économiques et matérielles.

Se reposer le jour du sabbat ne signifie pas ne rien faire. Le repos du sabbat n'est pas une inactivité vide, mais un temps consacré. Ce jour-là, nous sommes appelés à cesser nos travaux profanes, mais aussi à fraterniser, prier, adorer, méditer et étudier la Parole de Dieu de manière particulière.

Le sabbat est un repos spirituel, un jour mis à part pour renouveler notre relation avec Dieu, approfondir notre vie de foi et fortifier la communion avec nos frères et sœurs en Christ. C'est un temps où l'âme se nourrit, où le cœur s'apaise, et où l'esprit se tourne vers Celui qui est la source du repos véritable.

Le commandement du sabbat instaure l'universalité du repos. Il précise que personne ne doit travailler ce jour-là : ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui séjourne dans tes portes.

Cette précision nous montre que le sabbat ne concerne pas seulement l'individu, mais tout l'environnement dans lequel il vit. Le sabbat est un jour où l'on s'efforce de ne pas faire travailler autrui, ni directement ni indirectement. Cela implique de ne pas confier des tâches à d'autres, de ne pas déléguer des activités commerciales et de ne pas provoquer le travail d'autrui par nos décisions, nos achats, nos déplacements ou nos besoins personnels.

Si quelqu'un se trouve dans la détresse, malade, isolé ou incapable de préparer son repas, alors faire du bien prime, car c'est ce que Jésus enseigne.

La question d'aller au restaurant le jour du sabbat revient souvent. Le principe général est que l'on n'y va pas, car cela implique une activité commerciale et entraîne le travail d'autrui.

C'est la logique que l'on retrouve dans Néhémie 13, où le commerce du sabbat est fermement rejeté.

En revanche, si l'on se trouve loin de chez soi et qu'il n'est pas possible de faire autrement, alors le restaurant peut devenir une solution acceptable. Dans ce cas, il ne s'agit pas de confort ni de divertissement, mais d'une nécessité ponctuelle.

Ainsi, le sabbat est un jour égalitaire, un jour où tous, du plus grand au plus humble, sont libérés de la pression du travail. Personne ne devrait porter, le jour du sabbat, le poids de l'activité productive, car Dieu veut que toute la communauté bénéficie du repos qu'Il a institué et qu'Il a sanctifié.

Le quatrième commandement se conclut ainsi : « *C'est pourquoi l'Éternel a béni le jour du repos et l'a sanctifié.* »

Cela signifie que le sabbat n'est pas seulement un arrêt d'activité. C'est un jour béni, auquel Dieu attache une faveur particulière, et un jour sanctifié, c'est-à-dire mis à part, différent et consacré. Ce jour appartient à Dieu, et n'est donc pas un jour comme les autres.

Ainsi, le sabbat n'est pas seulement un repos physique, mais un repos spirituel, un temps où l'on se tourne vers ce que Dieu a mis à part, où l'on se détache des préoccupations terrestres pour s'approcher davantage de Lui.

Dans Deutéronome 5 :12-15, le commandement du sabbat est répété, mais avec une autre dimension : « *Tu te souviendras que tu as été esclave en Égypte...* »

Ici, le sabbat devient un rappel de la libération, la mémoire de la sortie de l'esclavage et le signe que nous n'appartenons plus à un système où l'homme est réduit à une force de production. Le sabbat proclame que nous sommes libres, que notre identité ne dépend pas de ce que nous produisons, mais de Celui qui nous a délivrés.

Ainsi, le sabbat rappelle la création (Exode 20 :11) et la délivrance (Deutéronome 5 :15). Il unit ces deux vérités : Dieu est le Créateur, c'est Lui qui donne la vie, Dieu est le Libérateur, c'est Lui qui donne la liberté.

Le sabbat devient donc le signe que nous appartenons à Dieu, non au travail, non à l'économie, non au rythme du monde.

Au temps de Jésus, la question du sabbat était devenue un sujet de conflit religieux — non pas avec Jésus, mais avec ceux qui avaient transformé le sabbat en un ensemble de règles humaines.

Jésus n'a jamais annulé le sabbat ; Il l'a observé, Il l'a enseigné, et Il l'a purifié de ses déformations. C'est dans ce contexte qu'Il rappelle : « *Le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat.* » (Marc 2 :27)

Ainsi, Jésus confirme que le sabbat n'est pas un fardeau, mais un don ; non pas une contrainte, mais un bienfait ; non pas un instrument de condamnation, mais un support au salut, à la restauration et à la vie spirituelle.

Voici maintenant des principes clairs et actuels concernant le jour du sabbat :

Concernant les achats et l'argent, on ne fait pas ses courses, on ne paie pas, on ne vend pas, on ne facture pas et on ne gère pas ses comptes ou contrats.

Concernant le travail, on ne travaille pas, on ne répond pas à ses obligations professionnelles et on ne prépare pas son activité du lendemain.

Concernant le foyer, on anticipe ce qui peut l'être et on évite les tâches lourdes ou domestiques productives.

Concernant les loisirs, on évite les divertissements profanes, on privilégie la prière et l'étude.

Concernant les déplacements, on évite les voyages non nécessaires et on ne met pas les autres au service de nos déplacements.

Concernant les repas, on les prépare à l'avance dans la mesure du possible et on les prend en simplicité et en paix.

Les jours de sabbat, il est permis et même encouragé d'aider quelqu'un dans la détresse, de faire du bien, d'œuvrer pour adorer Dieu, de se réunir, et bien entendu de se reposer physiquement et mentalement.

En conclusion, le sabbat n'est pas défini par une liste détaillée de ce que l'on peut faire ou ne pas faire, mais par un principe divin clair : cesser nos travaux profanes afin de sanctifier un jour mis à part pour Dieu. Ce jour est un mémorial de la Création et un rappel de notre délivrance, un temps où nous reconnaissons que notre vie, notre subsistance et notre avenir viennent de l'Éternel.

Le commandement nous montre que le sabbat ne concerne pas seulement l'individu, mais toute la communauté : nous ne travaillons pas, et nous ne faisons pas travailler autrui. Dieu veut que tous, du plus grand au plus humble, participent à ce repos qu'Il a béni et sanctifié.

Vivre le sabbat ne signifie pas ne rien faire, mais faire autre chose : se reposer, se rapprocher de Dieu, nourrir sa vie spirituelle, fortifier la communion fraternelle et renouveler la paix intérieure. Le sabbat est un jour de joie, de liberté et d'élévation, et non de contrainte ou de culpabilité.

Ainsi, la véritable question n'est pas : « Qu'ai-je le droit de faire ? » mais plutôt : « Ce que je fais honore-t-il Dieu, sanctifie-t-il ce jour, et m'éloigne-t-il du travail profane ? »

Celui qui se pose cette question avec sincérité marchera dans l'esprit du sabbat et découvrira que ce commandement n'est pas un fardeau, mais une bénédiction offerte par Dieu pour notre bien, notre équilibre et notre paix.